



Forum

Adjudicateur :

Enabel

Numéro de référence :

GIN23001-10202_pub01

Date de téléchargement de ce rapport :

21/08/2026 10:16 CEST

Date d'ouverture du forum :

06/08/2026 00:00 CEST

Date de clôture du forum :

25/08/2026 00:00 CEST

À propos de ce rapport :

Selon le paramètre de visibilité des questions choisi par l'adjudicateur, le rapport du forum peut dans certains cas contenir des questions sans réponse.

Les questions et les réponses sont exportées dans la langue d'affichage des données préférée de l'utilisateur. S'ils ne sont pas disponibles dans cette langue, la plateforme les exporte dans la prochaine langue disponible (ordre déterminé par la plateforme).

Un établissement public doté de la personnalité morale et d'une autonomie de gestion peut-il participer à l'offre comme membre d'un groupement d'opérateurs économiques, sous réserve que son droit national l'autorise à contracter et à exécuter les prestations concernées

FR Posté le 21/08/2026 10:06 CEST

Oui

FR

Publié le 21/08/2026 10:16 CEST

Pour un établissement public qui ne relève pas du registre du commerce, la fiche d'identification « acteur public – entité publique », accompagnée du décret de création, des statuts ou textes d'organisation et de la publication au Journal officiel, satisfait-elle à l'exigence d'inscription officielle prévue au chapitre 6, point 1 ?

FR Posté le 21/08/2026 10:06 CEST

Oui

FR

Publié le 21/08/2026 10:16 CEST

Pouvez-vous confirmer que la référence similaire d'une valeur minimale de 100 000 euros peut être apportée par l'un des membres du groupement, même lorsque ce membre n'en est pas le représentant ou le chef de file ?

FR Posté le 21/08/2026 10:07 CEST

Oui

FR

Publié le 21/08/2026 10:16 CEST

Lorsqu'une référence similaire a été exécutée par un établissement public dans le cadre d'un programme financé sur ressources publiques ou par un partenaire technique et financier, quels justificatifs sont acceptés pour établir sa valeur et sa bonne exécution ?

FR Posté le 21/08/2026 10:07 CEST

Le contrat + la preuve de l'exécution du contrat (PV de réception ou attestation de bonne exécution).

FR

Publié le 21/08/2026 10:16 CEST

Peuvent notamment être considérés : la convention de financement ou d'exécution, le budget approuvé, une attestation du bailleur ou de l'autorité compétente, le rapport final validé et les documents certifiant l'exécution financière.

FR Posté le 21/08/2026 10:08 CEST

A ce stade je ne suis pas autorisé à évaluer le contenu des offres.

FR
Publié le 21/08/2026 10:16 CEST

Le cahier des charges indique que les éventuels ateliers sont pris en charge directement par le pouvoir adjudicateur, à l'exclusion des frais de participation de l'équipe du prestataire.
Pouvez-vous préciser si les éléments suivants sont également pris en charge directement par Enabel et ne doivent donc pas être intégrés dans le prix global :
l'organisation matérielle du concours/hackathon ;
la location des salles et les frais de restauration des bénéficiaires ;
les déplacements des bénéficiaires ;
les interventions ponctuelles de personnes externes au prestataire ;
les kits ou matériels de démarrage destinés aux lauréats ;
les activités de job dating, visites d'entreprises et rencontres métiers ?

FR Posté le 21/08/2026 10:09 CEST

l'organisation matérielle du concours/hackathon ; Oui
la location des salles et les frais de restauration des bénéficiaires ; Oui
les déplacements des bénéficiaires ; Oui
les interventions ponctuelles de personnes externes au prestataire ; merci de préciser la question
les kits ou matériels de démarrage destinés aux lauréats ; Oui
les activités de job dating, visites d'entreprises et rencontres métiers ? Oui

FR
Publié le 21/08/2026 10:16 CEST

Afin d'établir le chronogramme, la mobilisation des experts et le prix global, pouvez-vous communiquer, pour chaque établissement :
le nombre indicatif d'apprenants concernés par l'étape 1 ;
le nombre indicatif de bénéficiaires attendus dans chaque voie à l'étape 2 ;
le nombre estimatif de groupes ;
le nombre indicatif de projets qui seront sélectionnés pour l'étape 4 ?

FR Posté le 21/08/2026 10:10 CEST

Afin d'établir le chronogramme, la mobilisation des experts et le prix global, pouvez-vous communiquer, pour chaque établissement :
le nombre indicatif d'apprenants concernés par l'étape 1 ; 500 personnes
le nombre indicatif de bénéficiaires attendus dans chaque voie à l'étape 2 ; 500 personnes
le nombre estimatif de groupes ; voir Tdr : Taille de groupe de 15 à 20
le nombre indicatif de projets qui seront sélectionnés pour l'étape 4 ? 89 projets.

FR
Publié le 21/08/2026 10:16 CEST

Les 515 jours-homme indiqués dans les termes de référence constituent-ils un minimum obligatoire, un maximum ou une estimation indicative que le soumissionnaire peut ajuster dans son offre en fonction de la méthodologie proposée ?

FR Posté le 21/08/2026 10:10 CEST

C'est un nombre indicatif comme précisé dans le CSC (voir tdrs). Veuillez noter qu'il s'agit d'un marché à prix global qui rémunère l'ensemble de la prestation.

FR

Publié le 21/08/2026 10:16 CEST

Pouvez-vous préciser la date prévisionnelle de démarrage de la mission et confirmer les périodes scolaires envisagées pour les étapes 1 et 2 du parcours ?

FR Posté le 21/08/2026 10:15 CEST

Démarrage en novembre (pas d'engagement) - la prochaine rentrée 2026-2027 pour les deux phases.

FR

Publié le 21/08/2026 10:16 CEST

Auriez-vous l'amabilité de nous transmettre le lien Teams qui nous permettra de participer à la réunion ?

FR Posté le 21/08/2026 10:16 CEST

Le lien se trouve dans le Cahier Spécial des charges.

FR

Publié le 21/08/2026 10:16 CEST